

La collaboration : Le procès Paindavoine : Le point de vue du journal *La Voix du Nord*. Fiche réponses

Thème 2
Fiche 3

Tous les documents

1- Présentez les documents : nature, auteur, sujet, date et contexte.

- Les documents sont des articles extraits du journal *La Voix du Nord*, publication clandestine apparue en 1941 et qui donna naissance à un mouvement de résistance. Ses fondateurs, Jules Noutour et Natalis Dumez étaient brigadier de police pour le premier et catholique social pour le second.
- Les auteurs des deux articles sont inconnus.
- Ils parlent du procès de la direction de l'entreprise Paindavoine, accusée de collaboration avec l'ennemi.
- Le premier article date d'octobre 1946, le deuxième jour du premier procès contre l'entreprise Paindavoine à la cour de justice de Lille. Le second a été publié au moment où le procès contre Paindavoine reprit à la cour de justice de Douai, en décembre 1946. Ces deux articles se situent plutôt à la fin de l'épuration (qui a commencé dès la Libération, à partir de juin 1944).

2- Présentez en quelques mots les différents acteurs qui prennent part au procès (les accusés, le personnel du tribunal, le procureur de la République, les avocats, les témoins) en précisant à chaque fois quelle partie ils représentent ou soutiennent.

- Élysée Paindavoine et Jean Menet sont les accusés. Dans le premier document, on devine qu'ils faisaient partie de la direction de l'entreprise (le deuxième document le confirme en ce qui concerne Jean Menet qui y est décrit comme « le directeur administratif des établissements Paindavoine », quant à Élysée Paindavoine, il porte tout simplement le nom de l'entreprise).
- Un certain Monsieur Petit est procureur de la République, magistrat du ministère public, ou parquet, chargé de défendre les intérêts de la collectivité et de défendre la loi dans les juridictions judiciaires. En l'occurrence, il représente la partie poursuivante ou l'accusation.
- Face à lui, maîtres Payen et Rohart sont les avocats de la défense.
- Il est également question de témoins : certains défendent la direction Paindavoine (un certain « Béart », évoqué dans le premier document par exemple), d'autres l'accusent (l'article suggère que c'est le cas des ouvriers de l'usine évoqués dans le deuxième article).
- Trois experts se sont vus confier (par la cour de justice de Lille) la rédaction d'un rapport sur les activités de l'entreprise Paindavoine pendant la guerre.

La collaboration : Le procès Paindavoine : Le point de vue du journal *La Voix du Nord*. Fiche réponses

Thème 2
Fiche 3

3- De quoi sont accusés MM. Paindavoine et Menet, représentant la direction de l'entreprise ?

• Le document 1 indique que Jean Menet et Élysée Paindavoine sont « accusés d'avoir travaillé par la fourniture de matériel, à la construction de la monstrueuse machine de guerre allemande », c'est à dire d'avoir aidé à l'effort de guerre allemand. Mais en fait, ainsi que le dit l'auteur du premier article, la question est plutôt de savoir si l'entreprise a agi de sa propre volonté ou par obligation. Les établissements Paindavoine ont-ils pris des initiatives (en faveur des Allemands) ou se sont-ils contentés d'obéir aux ordres ?

4- D'après les documents, les auteurs des articles (et le journal en général) désirent-ils une condamnation des accusés ou sont-ils plutôt pour un acquittement ? Justifiez votre réponse.

Les auteurs des articles sont favorables aux accusés.

- On le devine dans le premier article grâce à quelques indices. L'évocation de « précisions troublantes fournies au nom de la défense » ayant conduit à la décision de mettre en liberté les deux personnes inculpées semble indiquer que l'auteur a lui-même été convaincu par ces révélations au point de croire à l'innocence de la direction de l'entreprise. De plus, il décrit avec émotion la « stupeur » qui a suivi la découverte du corps inerte d'Élysée Paindavoine qu'il semble plaindre (en évoquant les difficultés que l'industriel a rencontrées avant de mourir : « longue captivité », « fatigue », « émotions »). Il paraît aussi critiquer l'intransigeance du comité d'épuration qui a insisté pour que cet homme affaibli reste en prison jusqu'au procès (ce qui a finalement causé sa mort, nous dit-il).
- Le deuxième document prend encore plus nettement parti pour Jean Menet. Le journaliste dit clairement à plusieurs reprises que le directeur administratif est innocent (par exemple « tous les travaux exécutés pour l'occupant entraient bien dans le cadre de l'activité normale des établissements Paindavoine »). Il va même plus loin et affirme que Jean Menet a camouflé du matériel et a permis d'éviter à certains Français (requis du STO, prisonniers évadés) d'aller en Allemagne. Bref, sous la plume du journaliste, bien loin d'avoir été un collaborateur, il apparaît presque comme un résistant.